

COMMUNIQUÉ

DU MAIRE DE STAINS AZZÉDINE TAÏBI CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

Stains, le 3 août 2022

Exclusion des bénéficiaires des minimas sociaux à l'aide exceptionnelle de rentrée : l'indignité de la droite au Sénat.

Alors que la distribution d'une aide exceptionnelle de rentrée d'un montant de 100€ à destination des bénéficiaires des minimas sociaux fait l'objet d'un débat à l'Assemblée Nationale et au Sénat, les sénateurs de la droite et du centre, à l'exception d'une poignée d'entre eux, ont voté un amendement visant à ne verser cette prime qu'aux bénéficiaires de la prime d'activité, excluant près de 4 millions de foyers de ce coup de pouce essentiel - bien qu'insuffisant - au regard de l'inflation.

A Stains, nous dénonçons avec fermeté cet amendement profondément injuste, voté en pleine nuit, qui vise une fois de plus à opposer les travailleurs modestes à ceux en situation de chômage.

C'est persuadée de la nécessité de traiter en profondeur les difficultés des classes moyennes et précaires, tout en accompagnant les personnes en situation de pauvreté, que la Ville de Stains a mis un point d'honneur sur la mise en place d'une politique sociale ambitieuse à travers, notamment, le dispositif vacances apprenantes dont près de mille enfants ont pu bénéficier, la mise en place d'une aide aux devoirs gratuite pour tous ainsi que la distribution d'un kit de rentrée scolaire à destination des enfants scolarisés au sein de la collectivité.

Nous formulons le vœu que cet amendement soit rejeté en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale. Aussi, nous appelons les parlementaires de la NUPES à faire front face à cette mesure regrettable visant à diviser le peuple.

Azzédine TAÏBI
Maire de Stains